

Grandir

À LAUSANNE

Ecouter, comprendre, dialoguer.

Ces quelques mots expriment l'ambition affichée par les députées et députés du Grand Conseil et les conseillères et conseillers communaux, avec la mise en place du Conseil et des Commissions d'établissements, prévue pour cet automne.

Remplaçant les anciennes « commissions scolaires », ces nouvelles structures vont œuvrer afin de mieux ancrer l'école dans son environnement et de favoriser son insertion dans la vie locale. Elles créent une plate-forme d'échange entre divers acteurs : les élèves qui viennent à l'école pour apprendre et partager avec leurs camarades ; les parents qui souhaitent le meilleur pour leurs enfants ; les enseignants qui ont à cœur la formation des citoyens de demain ; sans oublier les autorités politiques et les habitants du

quartier qui s'intéressent aussi à la vie de leur école, lieu ô combien symbolique où se mêlent les souvenirs de leur propre scolarité et l'avenir de la jeune génération.

Le Conseil et les Commissions d'établissements constituent une occasion inédite de remettre l'école « au milieu du village ».

Pour vous, parents, il s'agit d'une possibilité unique de vous impliquer et de débattre des sujets qui vous tiennent à cœur. Je vous encourage donc vivement à y participer !

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été.

Oscar Tosato
Conseiller municipal

n°7
printemps 09

UN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENTS POUR CRÉER UN LIEN FORT ENTRE L'ÉCOLE ET LES QUARTIERS

Dès cet automne, un Conseil pour les établissements scolaires lausannois permettra aux différents partenaires concernés par l'école de se réunir autour d'une même table.

RÔLE DU CONSEIL

Le rôle du Conseil consistera à :

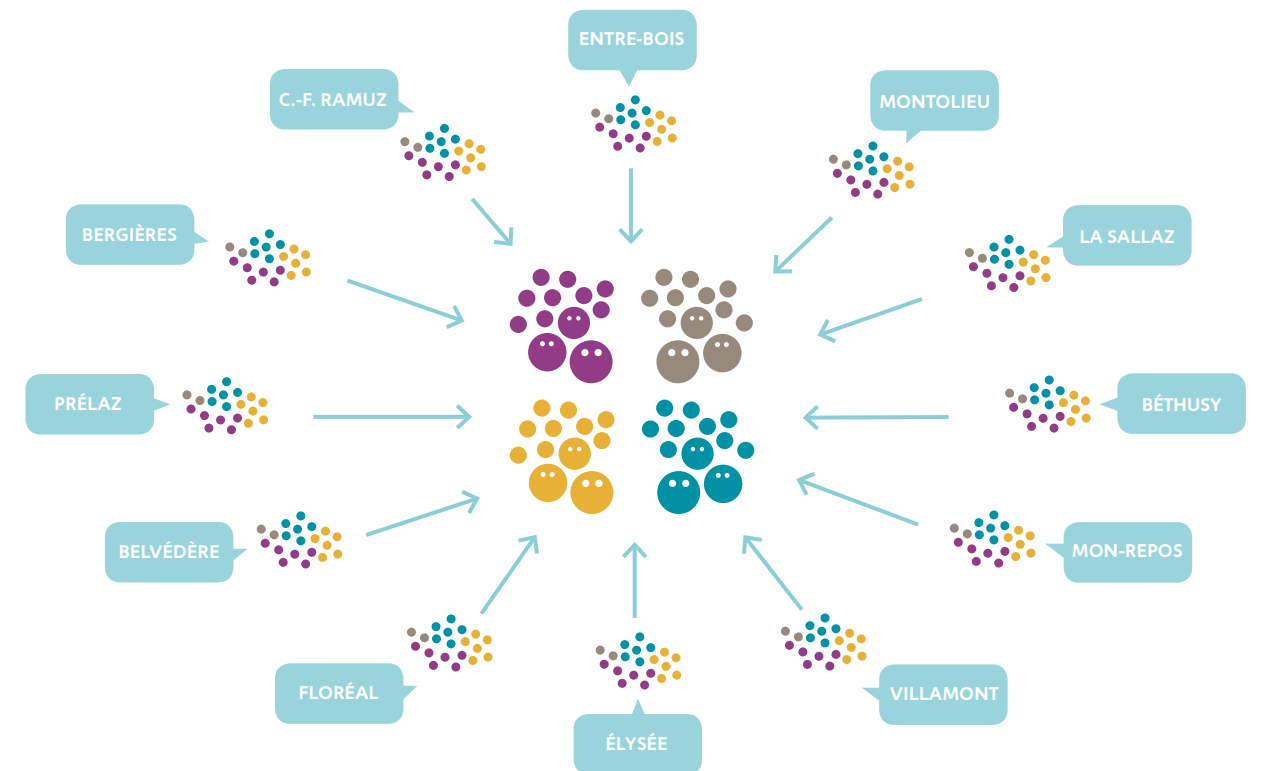
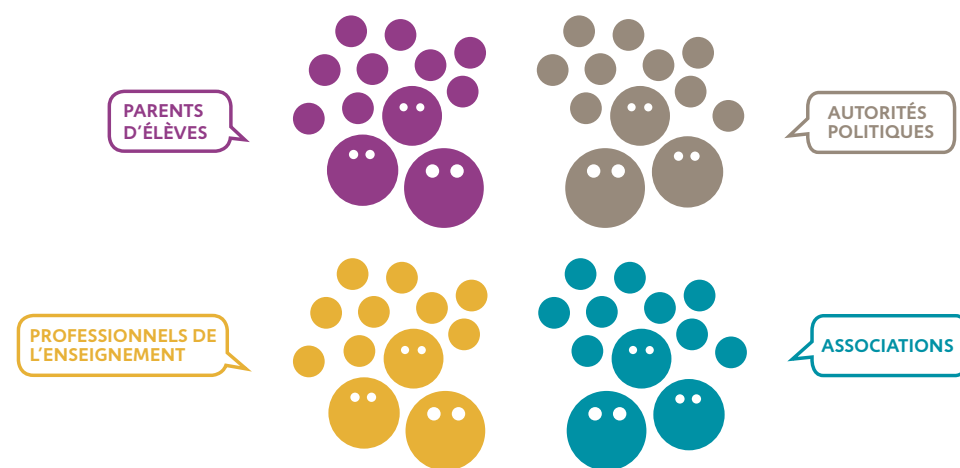
- > contribuer à l'insertion des établissements scolaires lausannois dans la vie locale;
- > appuyer l'ensemble des acteurs des établissements dans l'accomplissement de leur mission, notamment dans le domaine éducatif;
- > favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les établissements, les autorités locales, la population, les parents d'élèves et, bien sûr, avec les élèves eux-mêmes.

Différentes thématiques pourront être abordées et débattues. Il s'agira, par exemple, de questions liées au cadre général de l'horaire scolaire, au règlement interne des établissements, aux actions de prévention à mener dans l'école. Le Conseil d'établissements aura une fonction de chambre consultative, les décisions restant prises là où elles sont définies par la loi.

QUATRE ACTEURS REPRÉSENTÉS À PARTS ÉGALES

Le Conseil d'établissements sera composé de représentants des parents d'élèves, des professionnels de l'enseignement, des autorités politiques et enfin des associations intéressées par la vie scolaire.

Les représentants de ces 4 secteurs seront désignés selon des modalités définies dans le règlement communal du Conseil d'établissements lausannois. Ils se réuniront au moins 2 fois par année.



DOUZE COMMISSIONS POUR RENFORCER LA PROXIMITÉ

Parallèlement, les 12 établissements lausannois, 5 primaires et 7 secondaires, bénéficieront chacun d'une Commission d'établissement. Elle comptera de 2 à 6 membres par secteur et se réunira au moins 4 fois par année. Elle pourra ainsi proposer, approfondir et débattre différents thèmes en fonction des besoins spécifiques de l'établissement. En outre, elle aura pour tâche d'organiser une assemblée de parents annuelle pour les informer directement des travaux qu'elle aura menés et pour entendre leurs suggestions et demandes. Chaque Commission sera représentée au sein du Conseil par 4 membres issus chacun d'un secteur. C'est ainsi que le Conseil comptera 48 personnes.

ÉLECTION DES PARENTS

Les parents éliront leurs représentants lors d'une soirée organisée dans chaque établissement par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation en collaboration avec la direction et les enseignants. Tout parent intéressé pourra se porter candidat avant la soirée d'élection.

MISE EN PLACE CET AUTOMNE

La mise en place du Conseil et des Commissions est prévue dès l'automne 2009. Un courrier personnalisé présentant les modalités de candidature sera adressé à chaque famille. Le Service des écoles primaires et secondaires, responsable de la gestion administrative du Conseil et des Commissions, transmettra régulièrement les informations nécessaires par son site. On y trouve déjà le règlement communal du Conseil.

www.lausanne.ch/seps > Conseil d'établissements

j'aimerais bien que la pause de midi soit plus courte!

j'aimerais organiser une ligne Pédibus!

j'aimerais proposer des actions de prévention...

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENTS LAUSANNOIS

Toutes les informations utiles pour les parents sont disponibles sur le site officiel www.lausanne.ch/seps

ASSOCIATION VAUDOISE DES PARENTS D'ÉLÈVES

(GROUPE DE LAUSANNE)

L'Apé pourra faire partie du Conseil ou des Commissions dans le secteur des associations.

Renseignements:

lausanne@ape-vaud.ch

tél. 079 822 90 77

www.ape-vaud.ch

DÉLÉGUÉ À LA JEUNESSE (13-25 ANS)

Suite au départ à la retraite de M. Claude Joyet, le nouveau délégué à la Jeunesse de la Ville,

M. Tanguy Ausloos, a pris ses fonctions le 1er mars

tél. 021 315 68 20

www.lausanne.ch/jeunesse

DÉLÉGUÉE À L'ENFANCE

Mme Florence Godoy

tél. 021 315 68 30

www.lausanne.ch/enfance

ACCUEIL VACANCES

Toutes les offres vacances peuvent être consultées sur:

www.lausanne.ch/jeunessevacances

Renseignements et places disponibles: Service de la jeunesse et des loisirs

tél. 021 315 68 22

A noter que d'autres activités sont proposées dans les quartiers par les centres de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise

avec ou sans inscription: www.fasl.ch

tél. 021 626 43 70

LE PASSEPORT-VACANCES FÊTE SES 30 ANS!

samedi 15 août de 11h30 à 18h

à la Cantine de Sauvabelin

www.apvrl.ch

LES 10 ANS DU PÉDIBUS

Exposition et animations du 15 au 26 septembre au Forum de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la Semaine de la Mobilité.

www.lausanne.ch/pedibus

tél. 021 315 68 36

catherine.zaccaria@lausanne.ch

CORTÈGES ET FÊTES DES ÉCOLES

Le cortège et la fête auront lieu le mercredi 24 juin pour les écoles enfantines et le mercredi 1er juillet pour les écoles primaires.

DEVOIRS SURVEILLÉS

Jeudi 25 juin: fin des devoirs surveillés. Dès le lundi 29 juin, tous les élèves primaires rentrent donc à domicile après l'école, excepté ceux qui sont inscrits dans un APEMS.

INFOS PRATIQUES

JEUX INTERNATIONAUX DES ÉCOLIERS

Du 21 au 30 juin prochain, 23 élèves âgés de 12 à 15 ans s'envoleront à destination d'Athènes pour participer à cette manifestation sportive et culturelle d'envergure, réunissant des centaines de jeunes venant de tous les continents.

Prochaines sélections pour les jeux 2010 à Manama (Bahreïn): **Athlétisme** mercredi 16 septembre, stade olympique de la Pontaise (si mauvais temps, renvoyé au 23 septembre).

Volleyball (équipe féminine) mercredi 28 octobre, centre sportif de Grand-Vennes.

Autres sports informations disponibles dès septembre.

www.lausanne.ch/icg

VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS 2009

ÉTÉ

vendredi 3 juillet

(fin des cours)

au lundi 24 août

(début des cours)

JEÛNE FÉDÉRAL

lundi 21 septembre

AUTOMNE

vendredi 9 octobre

(fin des cours)

au lundi 26 octobre

(début des cours)

HIVER

vendredi 18 décembre

(fin des cours)

au lundi 4 janvier 2010

(début des cours)

www.lausanne.ch/vacances